

DÉTRI' ASTUCES

N° 47



SMÉDAR

Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets
de l'Arrondissement de Rouen

EMBALLAGES EN PLASTIQUE

LES FILIÈRES DE RECYCLAGE SE DÉV

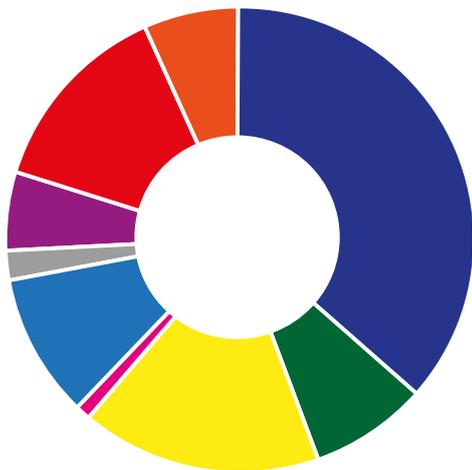
Les emballages en plastique font régulièrement la une des magazines, faisant naître des interrogations sur leur devenir. Alors que le Smédar a élargi, il y a trois ans, les consignes de tri à tous les emballages en plastique, qu'en est-il des déchets qui lui sont confiés ?

Valorplast est le repreneur du Smédar pour le recyclage des différentes résines de plastique. Cette société a pour mission de garantir et d'organiser la reprise des flux de plastiques collectés et triés par les collectivités. Son but est de développer les débouchés en fournissant à une quinzaine d'industries françaises et européennes de la matière première (les emballages en plastique). Celle-ci sera régénérée, c'est-à-dire transformée en granulés de résine recyclée. Ces mêmes granulés serviront, à leur tour, à la fabrication de multiples produits recyclés.

Des débouchés en France et en Europe

Le délégué régional de Valorplast, Daniel Esteves, nous l'assure : "aucun emballage qui nous est confié ne sort de l'Europe" ! Dans la grande majorité des cas, les usines de recyclage sont localisées en France. C'est le cas notamment des bouteilles et flacons. La proximité géographique des lieux de recyclage est d'ailleurs exigée dans le contrat qui lie le Smédar à ses filières. "Seul le plastique qui compose les pots de yaourt n'a pas encore de débouchés sur le territoire Français, mais en Allemagne ou en Espagne. Pour les autres plastiques, de nouvelles entreprises se sont créées progressivement en France" ajoute-t-il. A titre d'exemple, les films en plastique souple sont recyclés dans la Marne ou en Haute-Loire.

Le devenir des plastiques triés au Smédar



- Fibres (36,7 %) - Issues des bouteilles en plastique transparent
- Tubes, mandrins (7,7 %) - Issus des bouteilles et flacons opaques
- Bouteilles, flacons (16,8 %) - Issus des bouteilles et flacons transparents ou opaques
- Chimique (0,09 %) - Mix de résines
- Bacs, pièces auto, cintres... (10,1 %) - Issus des pots et barquettes
- Divers (2,1 %)
- Barquettes, feuilles isolantes... (5,4 %) - Issus des barquettes
- Sacs poubelle, tuyaux d'arrosage (13,8 %) - Issus des films souples
- Arrosoirs, sièges auto... (6,5 %) - Issus des bouteilles de lait, des flacons d'hygiène et d'entretien

Un besoin de matière croissant

Le projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, voté à l'assemblée nationale en décembre 2019, fixe un objectif de 100 % de plastique recyclé d'ici 2025 et prévoit d'intégrer d'ici 5 ans de 20 à 30 % de matières recyclées dans la fabrication de certains emballages.

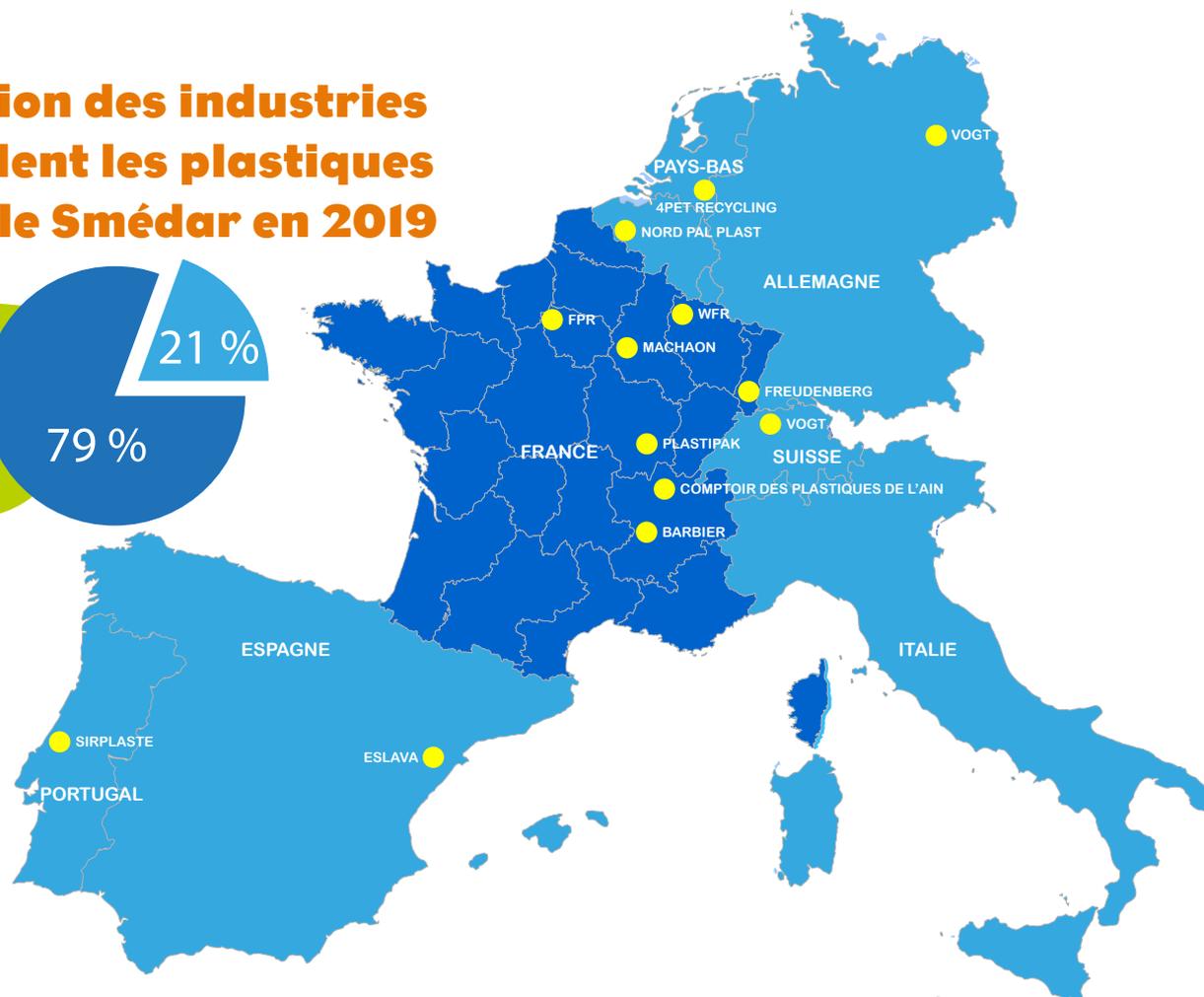
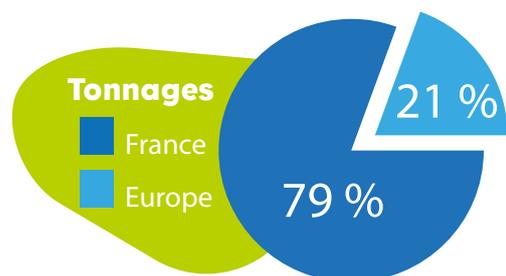
Pour que les filières se développent, il est nécessaire de massifier les gisements d'emballages collectés et triés par les collectivités locales. Sur ce sujet, Daniel Esteves se veut rassurant : "Nous faisons partie d'un réseau européen, qui visent à dégager des perspectives de développement des filières de recyclage et cela ne sera possible qu'en garantissant un approvisionnement suffisant en matières premières, et donc en emballages".

Le recyclage a donc un bel avenir en France. Reste aux consommateurs à poursuivre leur geste de tri et à continuer d'utiliser les équipements (bac, sac, point d'apport volontaire) mis à disposition par le service public de collecte des déchets.



DEVELOPPEMENT EN FRANCE ET EN EUROPE

Localisation des industries qui recyclent les plastiques triés par le Smédar en 2019



Un débouché original et local pour le plastique recyclé

Wellko est une jeune société, implantée en périphérie de Rouen, qui conçoit et produit des panneaux d'isolation acoustique fabriqués en partie avec du plastique recyclé.

Son dirigeant fondateur, François Boutinaud, a fait le pari il y a trois ans de proposer des solutions éco-responsables aux problèmes de bruit dans les espaces intérieurs collectifs (cantines, open-space, hall d'accueil, restaurants). "J'ai choisi de m'approvisionner en matières premières auprès d'entreprises situées au plus proche de mon entreprise" précise-t-il. "L'économie circulaire passe aussi par les circuits courts". Ainsi, l'aluminium recyclé qui constitue les cadres des panneaux provient d'un fournisseur basé à Chartres. "Et pour la principale matière absorbante, que l'on appelle le tissu technique, il s'agit de fibre textile issue de recyclage du PET (plastique des bouteilles d'eau ou de soda et de barquettes transparentes.) que j'achète à la société PEG, située sur la route de Dieppe."

Design, efficaces et écologiques, les produits commercialisés par Wellko sont-ils pour autant concurrentiels ? François Boutinaud le confirme : "notre gamme de prix est 10 à 15 % moins cher que le leader sur le marché". Comme quoi, écologie et économie vont souvent de pair.



LA COLLECTE SÉLECTIVE ET VOUS... HABITANTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DIEPPE-MARITIME



Mise en place du tri à l'IFCASS

L'Institut de Formation aux Carrières Administratives, Sanitaires et Sociales a programmé des séances de sensibilisation auprès des stagiaires, pour accompagner la mise en place du tri dans l'établissement.

L'IFCASS accueille chaque année plus de 200 stagiaires, venant majoritairement d'outre-mer. Ils ne connaissent donc pas les consignes de tri des déchets en vigueur sur la commune de Dieppe. Le responsable des affaires générales de l'institut a souhaité lancer le tri des déchets dans les classes et aussi à l'internat car jusqu'à présent, seuls les déchets générés à la cantine étaient triés. Madame CAREL, formatrice, a proposé à l'une de ses classes de concevoir des corbeilles de tri à partir de boîtes en carton. "Les stagiaires ont réfléchi également à des messages de prévention, qu'ils ont inscrits sur les boîtes" ajoute-t-elle. Il ne leur restait donc plus qu'à identifier les déchets à mettre dedans ! C'est la mission qui a été confiée à Laurent et ses collègues du Smédar. Il explique : "dans les îles, le tri n'est pas aussi répandu qu'en métropole. Mais les stagiaires sont très réceptifs aux messages que nous leur transmettons et ils nous posent beaucoup de questions". En parallèle, Dieppe-Maritime va mener une action pour réduire le gaspillage alimentaire dans le restaurant de cet établissement.



Sécurité incendie au centre de tri

Modernisé en 2016, le centre de tri du Smédar reste un équipement pour lequel le risque "incendie" demeure possible.

Les erreurs de tri constituent un risque majeur. Il est impératif de **ne pas jeter de bonbonnes de gaz ou de piles à lithium dans les déchets recyclables** car cela crée des mini-explosions dans la presse à métaux. Récemment, des mesures ont été prises pour renforcer la prévention : installation de deux canons à eau de 2 000 litres, de nouvelles passerelles permettant un accès plus facile en cas d'intervention et bien entendu, des sessions de formation pour le personnel.



Le saviez-vous ?

Jusqu'à 80 % des métaux contenus dans les piles peuvent être recyclés.

Le Smédar est signataire d'un contrat avec Corepile pour la reprise gratuite en déchetterie.

Toutes les piles et petites batteries se recyclent, y compris les piles rechargeables, à la condition d'être **déposées en déchetterie** ou en magasin.

Trouvez le point de collecte le plus proche : www.jerecyclemespiles.com

Recycler ses piles, c'est utile.

Pensez-y, pensez tri !



Visitez le site internet du smédar !



Détri'Astuces N° 21 - Mars 2020
Imprimé sur papier certifié PEFC
Directeur de la Publication : Patrice DUPRAY
Conception/Réalisation : SMÉDAR - Communication
Crédits Photos et illustrations :
Actua 2.0 - P. Diologent - B. Maurey - IStock
Impression : Imprimerie IROPA
Tirage : 270 000 exemplaires
N° ISSN : 2263 - 7524
Distribution : Sonodi

Site internet : www.smedar.fr

LA COLLECTE SÉLECTIVE ET VOUS... HABITANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES INTER-CAUX-VEXIN



21 000 foyers et entreprises équipés en bacs jaunes

Depuis le début de l'année 2020, la communauté de communes Inter-Caux-Vexin a choisi d'équiper progressivement tous les foyers de bacs de collecte pour les papiers et les emballages.

Pourquoi passer des sacs aux bacs ?

- pour faciliter le tri et le stockage de vos déchets recyclables.
- pour améliorer la propreté en limitant le risque de déchets éparpillés.
- pour réduire l'impact environnemental en supprimant, tant que possible, la production de sacs.
- pour faciliter la manipulation quotidienne de plusieurs tonnes de déchets par les agents de collecte.

L'entreprise SULO a été missionnée pour assurer la distribution des bacs. Chaque container sera dimensionné en fonction de la taille du foyer, pucé via un code barre et enregistré dans un fichier non nominatif permettant de vous accompagner au mieux dans le tri de vos déchets recyclables. Pour toute question, le Centre de Services Clients de SULO a mis à disposition le numéro vert suivant : 0 800 350 103

Les consignes de tri et de collecte

Les papiers et emballages sont à déposer en vrac, non imbriqués dans le bac jaune. Les bacs doivent être présentés en lieu et place des sacs jaunes la veille du jour de collecte et rentrés le soir de la collecte. Et bien entendu, les consignes n'ont pas changé. **Vous pouvez trier tous les emballages, y compris les pots, les barquettes, les films et les sacs en plastique.**

Pour les papiers et les emballages

“ Tout en vrac
dans le bac ”

EN 2020
LE BAC JAUNE
FACILITE LE TRI
DES RECYCLABLES



Une signalétique rénovée dans les déchetteries communautaires

Pour faciliter vos déplacements dans les déchetteries et afin que chaque déchet soit déposé dans la benne appropriée, une nouvelle signalétique a été créée par le Smédar et financée par la communauté de communes Inter-Caux-Vexin.

Au fil des années, les filières de tri se sont multipliées sur les différents sites.

De nouveaux panneaux ont été mis en place sur les trois déchetteries communautaires :

- Bosc-le-Hard,
- Buchy,
- Montville.

Ainsi, chaque benne est clairement identifiée et la destination finale de chaque déchet est précisée : recyclage, enfouissement, compostage, valorisation énergétique, etc.



Visitez le site
internet du smédar !



Détri'Astuces N° 47 - Mars 2020
Imprimé sur papier certifié PEFC
Directeur de la Publication : Patrice DUPRAY
Conception/Réalisation : SMÉDAR - Communication
Crédits Photos et illustrations :
Actua 2.0 - B. Maurey - IStock
Impression : Imprimerie IROPA
Tirage : 270 000 exemplaires
N° ISSN : 2556 - 9309
Distribution : Mediapost-La Poste

LA COLLECTE SÉLECTIVE ET VOUS... HABITANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRAY-EAWY



Pas d'objets dangereux dans les colonnes de tri

Depuis quelques temps, des problèmes de qualité de tri ont été constatés dans les containers destinés aux papiers et aux emballages. Rappelons que les colonnes de tri ne sont pas destinées à recevoir des déchets dangereux.



Une fois remplies, les colonnes dédiées à la collecte des papiers et des emballages sont vidées dans un camion qui prendra la direction du quai de transfert du Smédar, situé à Montville. Là, un contrôle qualité est opéré au moment du vidage mais il n'est pas toujours évident de repérer les objets piquants ou coupants. C'est surtout au centre de tri de l'écopôle VESTA que la présence de seringues ou de couteaux peut occasionner des blessures aux agents du Smédar chargés de séparer les emballages par matière. Et pour les

emballages en verre, il faut bien entendu utiliser les colonnes dédiées puisqu'ils ne transitent pas par le centre de tri pour les mêmes raisons de sécurité. Enfin, tout bidon ou bouteille contenant ou ayant contenu un produit dangereux doit être déposé en déchetterie.



Sécurité incendie au centre de tri

Modernisé en 2016, le centre de tri du Smédar reste un équipement pour lequel le risque "incendie" demeure possible.

Les erreurs de tri constituent un risque majeur. Il est impératif de **ne pas jeter de bonbonnes de gaz ou de piles à lithium dans les déchets recyclables** car cela crée des mini-explosions dans la presse à métaux. Récemment, des mesures ont été prises pour renforcer la prévention : installation de deux canons à eau de 2 000 litres, de nouvelles passerelles permettant un accès plus facile en cas d'intervention et bien entendu, des sessions de formation pour le personnel.



Le saviez-vous ?

Jusqu'à 80 % des métaux contenus dans les piles peuvent être recyclés.

Le Smédar est signataire d'un contrat avec Corepile pour la reprise gratuite en déchetterie.

Toutes les piles et petites batteries se recyclent, y compris les piles rechargeables, à la condition d'être **déposées en déchetterie** ou en magasin.

Trouvez le point de collecte le plus proche :
www.jerecyclemespiles.com

Recycler ses piles, c'est utile.

Pensez-y, pensez tri !

Corepile



Visitez le site internet du smédar !



Détri'Astuces N° 47 - Mars 2020
Imprimé sur papier certifié PEFC

Directeur de la Publication : Patrice DUPRAY
Conception/Réalisation : SMÉDAR - Communication

Crédits Photos et illustrations :
Actua 2.0 - J. Lallier - B. Maurey - IStock

Impression : Imprimerie IROPA

Tirage : 270 000 exemplaires

N° ISSN : 2556 - 9236

Distribution : Mediapost-La Poste

Site internet : www.smedar.fr

LA COLLECTE SÉLECTIVE ET VOUS... HABITANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CAUX-AUSTREBERTHE



A Barentin, les jeunes s'investissent pour le tri

Afin de réactiver le tri des déchets au sein du lycée Thomas Corneille de Barentin, les éco-délégués de l'établissement se sont formés aux enjeux du recyclage, avant de sensibiliser leurs camarades.



Il y a un an, le comité de pilotage "Développement Durable" du lycée Corneille a défini un projet décliné en trois domaines d'intervention, dont la réactivation du tri des déchets dans le lycée. Cette mission a été confiée aux 38 éco-délégués, élus en début d'année scolaire, et représentant chaque classe. Pour découvrir les coulisses du tri et du recyclage, ils ont visité le centre de tri du Smédar. Mme Julie Alliaume, professeur documentaliste, explique que leur rôle est légitimé par la parution en août dernier d'une circulaire de l'Éducation Nationale. Elle précise que ce texte "officialise l'existence des éco-délégués dans les établissements scolaires, dans le but de promouvoir des comportements plus respectueux". Pour mieux communiquer auprès de leurs camarades, ces élèves seront accompagnés par leurs enseignants et l'association CARDERE (éducation à l'environnement). C'est un travail important qui se prépare et qui sera complété par des actions favorisant le bien-être au lycée et également par une réflexion sur le gaspillage alimentaire au restaurant scolaire.



Sécurité incendie au centre de tri

Modernisé en 2016, le centre de tri du Smédar reste un équipement pour lequel le risque "incendie" demeure possible.

Les erreurs de tri constituent un risque majeur. Il est impératif de **ne pas jeter de bonbonnes de gaz ou de piles à lithium dans les déchets recyclables** car cela crée des mini-explosions dans la presse à métaux. Récemment, des mesures ont été prises pour renforcer la prévention : installation de deux canons à eau de 2 000 litres, de nouvelles passerelles permettant un accès plus facile en cas d'intervention et bien entendu, des sessions de formation pour le personnel.



Le saviez-vous ?

Jusqu'à 80 % des métaux contenus dans les piles peuvent être recyclés.

Le Smédar est signataire d'un contrat avec Corepile pour la reprise gratuite en déchetterie.

Toutes les piles et petites batteries se recyclent, y compris les piles rechargeables, à la condition d'être **déposées en déchetterie** ou en magasin.

Trouvez le point de collecte le plus proche : www.jerecyclemespiles.com

Recycler ses piles, c'est utile.

Pensez-y, pensez tri !

Corepile



Visitez le site internet du smédar !



Détri'Astuces N° 47 - Mars 2020
Imprimé sur papier certifié PEFC

Directeur de la Publication : Patrice DUPRAY
Conception/Réalisation : SMÉDAR - Communication

Crédits Photos et illustrations :
Actua 2.0 - J. Lallier - B. Maurey - IStock

Impression : Imprimerie IROPA

Tirage : 270 000 exemplaires

N° ISSN : 2608 - 1652

Distribution : Mediapost-La Poste

Site internet : www.smedar.fr

LA COLLECTE SÉLECTIVE ET VOUS... HABITANTS DE LA MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE

Ma Métropole
metropole-rouen-normandie.fr
0 800 021 021
Service & appel gratuits

Le tri des recyclables se développe au bureau



Trier ses déchets à la maison est un geste désormais acquis pour la plupart d'entre nous. Mais est-ce une habitude dans les entreprises ?

Depuis deux ans, toutes les entreprises et administrations de plus de 20 salariés sont dans l'obligation de trier leurs déchets. Sur le parc de la Vatine de Mont-Saint-Aignan, la collecte est effectuée par la Métropole Rouen-Normandie. Celle-ci, ayant constaté des problèmes récurrents de qualité de tri, a sollicité le Smédar afin de réaliser un diagnostic complet. L'objectif était de revoir la dotation en bacs et de sensibiliser les entreprises et leurs sociétés de ménage aux bons gestes.

Au final, 57 entreprises ont bénéficié de cette opération de sensibilisation qui s'est soldée par un moment d'échanges entre les membres du club de la Vatine. Lors de cette soirée, une animation a également été proposée aux séniors de la Résidence Domitys, structure qui accueillait cette réunion de bilan. A la maison ou au bureau, le tri devient automatique !



Sécurité incendie au centre de tri

Modernisé en 2016, le centre de tri du Smédar reste un équipement pour lequel le risque "incendie" demeure possible.

Les erreurs de tri constituent un risque majeur. Il est impératif de **ne pas jeter de bonbonnes de gaz ou de piles à lithium dans les déchets recyclables** car cela crée des mini-explosions dans la presse à métaux. Récemment, des mesures ont été prises pour renforcer la prévention : installation de deux canons à eau de 2 000 litres, de nouvelles passerelles permettant un accès plus facile en cas d'intervention et bien entendu, des sessions de formation pour le personnel.



Le saviez-vous ?

Jusqu'à 80 % des métaux contenus dans les piles peuvent être recyclés.

Le Smédar est signataire d'un contrat avec **Corepile** pour la reprise gratuite en déchetterie.

Toutes les piles et petites batteries se recyclent, y compris les piles rechargeables, à la condition d'être **déposées en déchetterie** ou en magasin.

Trouvez le point de collecte le plus proche :
www.jerecyclemespiles.com

Recycler ses piles, c'est utile.

Pensez-y, pensez tri !

Corepile



Visitez le site internet du smédar !



Détri'Astuces N° 47 - Mars 2020
Imprimé sur papier certifié PEFC

Directeur de la Publication : Patrice DUPRAY
Conception/Réalisation : SMÉDAR - Communication

Crédits Photos et illustrations :

Actua 2.0 - J. Lallier - B. Maurey - IStock

Impression : Imprimerie IROPA

Tirage : 270 000 exemplaires

N° ISSN : 1638 - 5217

Distribution : Mediapost-La Poste

Site internet : www.smedar.fr